



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2023

La Municipalité décide :

- De participer à l'assemblée générale de l'UCV le 10.06.2023 à Chapelle-sur-Moudon.
- De valider l'offre de Novatempo concernant le logiciel de gestion des heures des collaborateurs de la Commune.
- De valider un certificat de travail.
- De valider une attestation de travail.
- D'écrire à Paléo Festival concernant le transport en car postal à l'instar d'autres communes sur la même ligne.
- De valider une demande d'abattage d'arbre et son remplacement par 4 ou 6 arbres fruitiers.
- De refuser une demande d'exploitation de la buvette des Pralets.
- De valider une demande de reprise de bail de place de parking.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De refuser la pose provisoire d'une bâche publicitaire d'une entreprise d'une commune voisine.
- De valider le contrat de Mme Rittey pour le poste de préposée au Contrôle des habitants, début de l'activité le 1^{er} juillet 2023.
- De répondre au questionnaire envoyé par la FJDN.
- De valider la proposition de Car Postal quant au changement de nom de l'arrêt Begnins La Cézille en Bassins La Cézille.
- De faire un don pour la réception du Président du Grand Conseil qui aura lieu à Nyon en septembre 2023.
- De refuser la pose de panneaux supplémentaires dans le district franc fédéral Le Noirmont.

- De valider des devis pour le remplacement du sol du bâtiment de l'administration communale.
- De valider un devis pour la création d'un vestiaire pour les collaborateurs travaillant dans les locaux de la cuisine louée.
- De valider le devis de réparation des dégâts sur le hangar, une indemnité de l'ECA sera versée à la suite des travaux.
- De valider le devis de remplacement du monobloc de ventilation de la piscine.
- De valider le devis pour l'entretien de nids de poule.
- De valider la demande de pose de panneaux concernant des manifestations organisées dans des Communes voisines.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire municipale


Sonia Pittet




Morgane de Coppet